



Accord de Swisscom et des partenaires sociaux sur les salaires 2018

Les négociations salariales entre Swisscom et ses partenaires sociaux syndicom et transfair sont terminées. Un relèvement de la masse salariale de 1.1% est convenu.

Swisscom et les partenaires sociaux ont convenu pour 2018 d'une augmentation de salaire de 1.1% pour les collaborateurs soumis à la CCT. L'augmentation des salaires des collaborateurs dépend de leur performance et de la position du salaire dans la bande salariale, avec décision d'une augmentation de salaire d'au moins 0.5% par an pour la majorité des collaborateurs.

Les collaborateurs dont le salaire est situé dans le tiers supérieur de la bande salariale ne bénéficieront pas d'une augmentation salariale mais recevront un versement unique en fonction de l'évaluation de leur performance.

«L'augmentation de salaire convenue permet des ajustements ciblés, améliore l'équité salariale et récompense les collaborateurs pour leur performance», déclare Hans Werner, responsable du personnel et membre de la direction du groupe Swisscom.

Les partenaires sociaux ont également accepté l'accord salarial. Giorgio Pardini, responsable du secteur TIC du syndicat syndicom, se montre ainsi satisfait du résultat obtenu: «Avec cet accord salarial, Swisscom reconnaît la contribution importante de tous ses collaborateurs au succès de l'entreprise. Il est donc juste qu'un maximum de collaborateurs bénéficie d'une augmentation de salaire générale.»

Robert Métrailler, responsable sectoriel de l'association du personnel transfair, commente l'accord en ces termes: «En plus d'une augmentation individuelle, une très grande majorité du personnel reçoit enfin une augmentation générale de salaire. Avec l'octroi d'une prime, le personnel situé dans le Top est aussi pris en considération. Pour ces raisons, je juge positif le résultat des négociations salariales.»



swisscom

**Communiqué de
presse**

L'accord salarial concerne tous les collaborateurs de Swisscom soumis à la convention collective de travail, soit près de 13 500 employés. Les augmentations de salaire entreront en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Berne, le 27 février 2018